

# Visa Schengen: De nouvelles règles à partir de 2020

• Mise en œuvre d'un nouveau code

• Les frais seront portés à 80 euros

**F**RAIS de visa plus élevés, prolongation des périodes de dépôt des demandes, formulaires de candidature électroniques... des règles vont bientôt changer pour les demandeurs des visas Schengen. Ce changement aura lieu à partir du mois de février 2020 (voir détail sur le site SchengenVisaInfo.com). L'UE est en train de modifier certaines des règles du code qui régit la délivrance des visas et les avantages qui en découlent. Voici ce qui changera.

■ **Frais de visa plus élevés:** Les demandeurs seront tout d'abord affectés par le nouveau code de visa au niveau des frais. Ceux qui payaient auparavant 60 euros devront désormais dépenser 80 euros. Ceux payant 35 euros passeront à partir du délai mentionné à 40 euros. Cela comprend les enfants et d'autres catégories. Les enfants de 0 à



À partir de l'année prochaine, tous les demandeurs de visa Schengen seront soumis à une panoplie de mesures (Ph. AFP)

■ **Formulaires de candidature électroniques:** Afin de faciliter les procédures de demande de visa, les Etats membres sont invités à autoriser, dans la mesure du possible, le remplissage et la transmission électroniques des formulaires de demande. Il les oblige également à autoriser les demandeurs à signer le formulaire de demande par voie électronique. Cette

fonctions peuvent, dès le mois de février, présenter une demande d'admission neuf mois avant leur arrivée dans l'un des ports Schengen. Le délai de dépôt d'une demande est de 15 jours calendaires au plus tard avant le voyage prévu dans l'espace Schengen.

■ **L'assurance voyage:** Elle reste obligatoire malgré les tentatives de la rendre facultative. En fait, le nouveau code souligne l'importance d'avoir une assurance Schengen lors de la demande de visa. Quant aux voyageurs demandant un visa à entrées multiples, ils devront prouver qu'ils sont en possession d'une assurance médicale de voyage adéquate et valide couvrant la

période de leur première visite prévue.

■ **Missions de représentation:** Le nouveau code oblige tous les Etats membres Schengen à être présents dans tous les pays tiers, par l'intermédiaire de leur ambassade/consulat, d'un autre Etat membre ou en externalisant l'obtention du visa Schengen à un prestataire de services extérieur. Cette obligation vise également à faciliter la demande de visa, afin que les ressortissants de certains pays n'aient plus à se rendre dans un pays voisin uniquement pour l'obtenir. Les prestataires de services externes pourront facturer des frais de service, qui ne devront pas dépasser le montant de ceux de visa.

■ **Des avantages:** Ceux qui se rendent fréquemment dans l'espace Schengen, qui ont également des antécédents positifs en matière de visas, c'est-à-dire qui ont utilisé légalement leurs visas précédents, qui ont une bonne situation économique dans leur pays d'origine et qui ont l'intention réelle de quitter le territoire des Etats membres avant l'expiration de leur visa, pourront bénéficier d'un visa à entrées multiples valable cinq ans au maximum. Cet avantage ne sera pas limité à certains types de voyage ou à des catégories particulières de demandeurs. Toutefois, les Etats membres sont invités à accorder une attention particulière aux personnes voyageant aux fins de l'exercice de leur profession, telles que les hommes d'affaires, les gens de mer, les artistes ou encore les sportifs... □

F. Z. T.

## Le traitement comme levier de réadmission

**L**ES nouvelles règles prévoient l'utilisation du traitement des visas comme levier pour pousser les pays tiers à collaborer en matière de réadmission des immigrants clandestins. Ainsi, la Commission évaluera régulièrement, au moins une fois par an, cette coopération et déterminera si une action est nécessaire. Dans des cas négatifs, les ressortissants de ces pays peuvent être confrontés à des délais de traitement des visas plus longs et à des droits plus élevés. Les pays qui collaborent se verront eux accorder des périodes plus courtes, des frais moins élevés et des visas valides plus longtemps. □

6 ans restent exonérés des frais de visa. Le nouveau code introduit également un mécanisme qui examine si les frais de visa doivent changer ou rester les mêmes tous les trois ans. Certains des pays coopérant avec l'UE en matière de réadmission de migrants clandestins peuvent également bénéficier d'une réduction des frais.

signature devant ensuite être reconnue par l'Etat membre compétent.

■ **Périodes prolongées de dépôt des demandes:** L'autre avantage du nouveau code est qu'il prolonge la période pendant laquelle une demande peut être déposée, de trois mois à six mois avant un voyage. Les gens de mer dans l'exercice de leurs